

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni le 1<sup>er</sup> avril 2025 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 16**

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERÉZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale et Vice-présidente déléguée du CCAS,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller municipal,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée.

**ABSENTE EXCUSÉE : 1**

- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée, pouvoir donné à Madame DECOISY Dominique

**AUTRES PERSONNES PRESENTES :**

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

## **ACTION SOCIALE : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 A L'ASSOCIATION POPEIE DE L'EHPAD STËR GLAS**

Pour rappel, l'association POPEÏE (Pour Offrir des Prises En charge Innovantes en EHPAD) a été créée en 2021 au sein de l'EHPAD Stër Glas suite à l'intégration d'un chien d'accompagnement social Popeye sur l'initiative de professionnels de l'établissement, le médecin coordonnateur, une accompagnante éducative et sociale et une aide-soignante.

### L'objet de l'association est de :

- Concevoir, développer et évaluer toute technique thérapeutique non médicamenteuse au profit du bien-être des résidents de l'EHPAD,
- Promouvoir au sein et en-dehors de l'EHPAD le concept d'une prise en soin limitant au strict indispensable l'utilisation des médicaments,
- Participer avec d'autres structures partenaires (EHPADs, CCAS, services gériatriques...) à tout projet d'observation et/ou d'étude visant à privilégier les prises en charge non médicamenteuses,
- Organiser toute action ou manifestation permettant de recueillir des fonds pour soutenir et financer les actions de l'association,
- Permettre de mieux faire connaître au grand public les missions de l'EHPAD et l'intérêt de techniques de prise en soin non médicamenteuses,
- Participer au parrainage d'un chien de l'association Handi' chiens.

Dans le cadre de ses activités, l'association subsiste grâce aux dons et subventions qui lui sont versés. Dans ce sens, et afin de permettre le développement d'autres activités non médicamenteuses, l'EHPAD soutient l'association dans son fonctionnement en lui versant une subvention de 1 200€ par an pour les frais d'alimentation de Popeye, l'agent canin de l'EHPAD.

En 2023, le budget principal du CCAS avait soutenu l'association à hauteur de 2 000 Euros pour les outils de communication, la réalisation du calendrier avec le chien Popeye, le matériel pour la réalisation d'objets et l'alimentation. En 2024, le budget principal du CCAS avait versé un soutien de 800 Euros, montant inférieur à 2023 en raison du projet d'organisation de la seconde édition du Marché de Noël en novembre 2024 permettant à l'association de récolter de l'argent. En raison de conditions météorologiques défavorables, ce Marché de Noël a été annulé.

Pour exemple, les actions menées par l'association et l'argent récolté permettent notamment la mise en place d'activités nouvelles comme la musicothérapie ou l'aromathérapie au service des habitants de l'établissement.

Pour l'année 2025, l'association sollicite un soutien de 500 €.

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** la délibération n°20210205 validant la création de l'association POPEÏE,

**Vu** les statuts de l'association,

**Vu** les délibérations N°DS20230308 et N°DS20240909 relatives aux précédentes subventions versées à l'association,

**Vu** la nouvelle demande de soutien de l'association,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ➔ **D'ACCORDER** le versement d'une subvention d'un montant de 500 € à l'association POPEIE de l'EHPAD Stër Glas,
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget principal 2025 du CCAS au compte 65748 de la fonction 4238.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5708 S. UNIVERSITY AVENUE  
CHICAGO, ILLINOIS 60637  
TEL: 773-936-3700

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

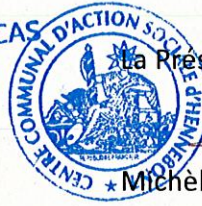
Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 056-265600684-20250401-DS20250418-DE

Pour la Présidente  
et par délégation,  
la vice-Présidente du CCAS  
Nadia SOUFFOY

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente du C. C. A. S.,

  
Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)